

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

10/02/2023

Date de l'affichage

10/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absente

Nolwenn LE BOUTER, (arrivée à 19h10 pour la délibération 2023/23-03)

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents, 7 représentés à la séance et 1 absente.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le 21 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230216-2023_21_01-DE

2023/21-01 – OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2023

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal établi,

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire, qui s'est tenue le 26 janvier 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Gilles BOUDOT,

Il convient que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et de l'annexe relative à l'intervention solennelle de Monsieur SGARD portée au procès-verbal, à la demande de ce dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 février 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le **21 FEV. 2023**

ID : 077-247700701-20230216-2023_21_01-DE